

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par

M. Saddier, M. Sermier, M. Furst, M. Kossowski, M. Gest, Mme Lacroute, M. Aubert, M. Herth et
M. Ginesy

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 66.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les présidents de chaque structure doivent être indépendants.